

Axes	Objectifs	Actions
A1 - Entrepreneuriat et Développement d'activités en ESS	Contribuer à la création, au maintien et au développement d'activités et d'emplois	Mettre en place les cadres structurants au développement des entreprises de l'ESS en matière d'accompagnement et de financement de projets
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'inscription de l'ESS dans les parcours de création d'entreprise (orienter/sensibiliser) 2. Conforter le soutien au Dispositif Local d'Accompagnement et aux structures spécialisées dans l'accompagnement de projets d'ESS 3. Développer/structurer des actions en faveur du mécénat économique 4. Animer des espaces inter-acteurs sur des thématiques à enjeu (exemple : ESS et circuits courts alimentaires ou initiatives ESS relevant de la Politique de la Ville) 5. Renforcer le développement, l'accès et la mise en visibilité des outils de financement de l'ESS (épargne solidaire, Cigales, modes de financements solidaires innovants, autres financements) 6. Repérer de nouvelles opportunités économiques pour les acteurs de l'ESS (exemples : réalisation de diagnostics de besoins sur un ou plusieurs territoires et/ou thématiques auxquels l'ESS pourrait répondre) 7. Inciter les salariés à la reprise ou la création d'entreprises en coopérative 8. Favoriser les démarches de coopération économique susceptibles de répondre à des besoins de services d'intérêt général, telles que les PTCE ou les SCIC et autres formes 9. Accompagner les échanges économiques solidaires 10. Soutenir les alliances et les échanges de pratiques entre acteurs de l'ESS et autres acteurs de l'économie métropolitaine

Axes	Objectifs	Actions
A.1 - Entrepreneuriat et développement d'activités en ESS	Contribuer à la création, au maintien et au développement d'activités et d'emplois	Favoriser les solutions immobilières adaptées au secteur et les coopérations économiques par la mixité des lieux
		11. Accompagner le développement et l'animation des Hôtels d'activités ARTIS favorisant le regroupement des acteurs de l'ESS et de l'artisanat 12. Favoriser l'accès des porteurs de projets à des locaux adaptés en intégrant l'ESS dans l'offre immobilière et commerciale
		Soutenir le développement d'affaires entre les entreprises de l'ESS et les autres acteurs de l'économie métropolitaine, en mobilisant notamment la commande publique et privée
		13. Faciliter l'accès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique aux marchés publics et à la commande privée (pilote : Direction Cohésion Emploi) 14. Renforcer le référencement de l'offre locale de services et produits de l'ESS, développer la présence d'entreprises de l'ESS dans des manifestations telles que les salons d'affaires, développer les coopérations B to B 15. Renforcer l'accès de l'ESS à la commande publique en investissant les possibilités offertes par le Code des Marchés publics (au-delà des achats socialement responsables => commerce équitable, entreprises à statut coopératif, etc) et contribuer à l'élaboration d'un Schéma métropolitain des Achats Responsables (art. 13 loi ESS)

Axes	Objectifs	Actions
A.2 - Développer des actions de communication, de sensibilisation et de promotion de l'ESS	Donner de la visibilité à l'ESS sur le territoire. Publics cibles : grand public, jeunes et étudiants, salariés, entreprises de l'ESS et autres acteurs de l'économie	Sensibiliser, informer, mettre en réseau les acteurs
		16. Soutenir le réseau Alpesolidaires dans son rôle d'animation territoriale sur l'ESS 17. Mobiliser les outils institutionnels/supports propres à la Métropole en faveur de la communication des structures 18. Renforcer la visibilité de l'ESS sur des événements existants (ex : Mois du développement durable, Marchés de Noël, etc) 19. Soutenir la mise en place d'évènements ESS à destination des publics ciblés (ex : découverte des métiers de l'ESS et de l'entrepreneuriat en ESS, etc) et renforcer leur inscription dans les campagnes de promotion (ex : Mois de l'ESS)
A.3 - Emplois et Ressources humaines	Anticiper et accompagner les évolutions et mutations des entreprises de l'ESS en matière de RH	Maintenir et développer des emplois et des compétences
		20. Recenser, faire connaître, mobiliser les dispositifs/outils existants en matière de RH auprès des entreprises de l'ESS 21. Développer les actions en faveur du mécénat de compétences 22. Soutenir des initiatives (mutualisation d'outils de gestion RH, tutorat, formation des dirigeants, etc)
A.4 - Observation et Prospective	Favoriser la production et la diffusion de données, afin de suivre l'évolution du secteur et contribuer aux réflexions prospectives	23. Consolider la mise en place d'un observatoire de l'ESS 24. Poursuivre et renforcer les liens avec le monde universitaire, co-construire des séminaires thématiques 25. Former et se former aux nouvelles approches économiques, tisser des liens entre l'ESS et les autres économies (circulaire, etc) 26. Appuyer la création d'une chaire en ESS à Grenoble

Mise en œuvre du plan

Mettre en place la gouvernance du plan, l'évaluation et les modalités de soutien financier, travailler l'intégration de l'ESS dans les politiques métropolitaines

27. Valoriser, consolider et renforcer la prise en compte de l'ESS dans les politiques métropolitaines (notamment sur les thématiques à enjeu) => Développement économique (locaux économiques et commerciaux, etc), **Agriculture/alimentation** (circuits courts, solidarité alimentaire), **déchets** (réemploi, limitation des déchets), **habitat** (habitat coopératif, éco-construction, réhabilitation), **mobilités** (auto-partage, réparation des cycles), **énergie** (énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, précarité énergétique), **commande publique** (achats responsables), **politique de la Ville**

28. Mettre en place un dispositif d'évaluation du plan

29. Mettre en place les modalités de soutien financier en direction du secteur

30. Mettre en place et animer les 2 instances du plan (comité de pilotage et comité de suivi et d'évaluation)